



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nos paysages protégés en Chaudière-Appalaches

Chaudière-Appalaches, le 17 janvier 2023 – La SNAP Québec est fière d’annoncer la conclusion d’une entente financière de 218 750 \$ avec le Conseil régional de l’environnement Chaudière-Appalaches (CRECA) pour la constitution d’un dossier de demande de reconnaissance de deux aires protégées. Ce financement est accordé au CRECA dans le cadre de l’initiative [Plein aire](#) - Présent pour les municipalités, coordonnée par la SNAP Québec et rendue possible grâce au soutien financier du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).

Ce financement permet au CRECA de relancer la mobilisation régionale autour de la création d’un réseau écologique fort en Chaudière-Appalaches. Les territoires visés par la demande de reconnaissance sont situés dans le Parc régional du Massif-du-Sud et dans le Parc des Appalaches (secteur lac Talon). Ces deux secteurs se démarquent par la beauté de leurs paysages et la rareté de leurs milieux naturels. Dans l’éventualité où ces territoires seraient protégés, ils permettraient la consolidation d’aires protégées existantes dans ces secteurs, et ce, dans une région où moins de 2 % du milieu continental est protégé et où les grandes parcelles de terres publiques sans activités industrielles sont rares. Elles permettraient également d’assurer une meilleure connectivité écologique entre ces deux secteurs, essentielle pour l’adaptation des espèces aux changements climatiques et où l’on retrouve des vieilles forêts d’une grande richesse.

Citations

« La bonification du réseau d’aires protégées est au cœur des préoccupations de notre gouvernement. Merci à la SNAP Québec et au CRECA de viser la protection de ces territoires situés dans le sud du Québec, là où on observe les plus grandes pressions de développement et où la biodiversité est la plus riche. Je suis heureux de voir qu’ensemble, nous pourrons travailler à augmenter la protection de notre territoire. »

Monsieur Benoit Charette, ministre de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et ministre responsable des Laurentides.

« Nous sommes heureux de contribuer aux démarches de concertation portant sur la création d'une aire protégée dans le secteur du Massif du Sud, un endroit doté de paysages uniques et d'une biodiversité exceptionnelle, et dont nous sommes fiers », Monsieur Camil Turmel, maire de Lac-Etchemin et préfet de la MRC des Etchemins.

« La conservation des paysages du secteur du Massif du Sud est une priorité pour nous, car elle représente une grande richesse pour notre région et garantit la qualité de l'offre récréotouristique qui nous distingue », Monsieur Yvon Dumont, maire de La Durantaye et préfet de la MRC de Bellechasse.

« Le secteur du lac Talon jusqu'au Mont Sugar Loaf regorge de milieux naturels rares et variés, de même qu'une grande diversité faunique, qui justifient pleinement la création d'une aire protégée où les activités qui s'y dérouleront dans le futur, permettront le maintien de la qualité des milieux et leur mise en valeur. C'est donc avec plaisir que nous participons à cette initiative qui, on le souhaite, protégera ce site d'intérêt pour toujours », Madame Jocelyne Caron, mairesse de Cap-Saint-Ignace et préfet de la MRC de Montmagny.

« On retrouve plus d'une dizaine d'espèces menacées ou en voie de disparition dans les secteurs du Massif du Sud et du lac Talon combinés, dont la grive de Bicknell, la chauve-souris argentée et la paruline du Canada. La création de ces nouvelles aires protégées permettra de favoriser la protection des habitats de ces espèces rares », Josée Breton, directrice générale du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches (CRECA).

« La SNAP Québec est heureuse d'apporter son soutien au CRECA pour cet important projet. Dans une région où les terres publiques se font rares, il importe d'agir rapidement pour mettre en place des projets de protection ambitieux et rassembleurs pour le bien des collectivités et de la biodiversité. Le projet du CRECA en est un bel exemple ! », Alain Branchaud, biologiste et directeur général de la SNAP Québec.

– 30 –

À propos du Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Depuis 1991, le CRECA est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de favoriser la concertation, la collaboration et le partage d'expertise en environnement en Chaudière-Appalaches. Le CRECA fait partie du réseau national des conseils régionaux en environnement.

Pour en savoir plus : www.creca.qc.ca

À propos de la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)

Organisme à but non lucratif dédié à la protection de la nature et de ses valeurs bioculturelles, la **Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec)** travaille à la création

et à la bonne gestion d'un réseau d'aires protégées à travers la province, afin d'assurer la protection à long terme des écosystèmes qui abritent nos espèces menacées. Depuis sa création en 2001, la section québécoise de la SNAP a contribué à la création de 120 000 km² d'aires protégées. Elle est aujourd'hui soutenue par plus de 35 000 sympathisants.

À propos de l'initiative « Plein aire – Présent pour les municipalités »

« *Plein aire - Présent pour les municipalités* » est une initiative de la SNAP Québec, soutenue financièrement par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Elle vise entre autres à soutenir des projets stratégiques de création d'aires protégées ou de corridors écologiques au sud du 49^e parallèle, en collaboration avec les acteurs locaux et régionaux. Elle cherche ainsi à promouvoir la protection des milieux naturels de proximité, au bénéfice des collectivités.

CONTACTS

SNAP Québec

Marion Depoisier

communications@snapquebec.org

438-377-3562

Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches

Josée Breton

josee.breton@creca.qc.ca

581-745-9865